

ROCES-VERBAL N°06/24
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024 A 20H00

Présents : GINDRE D. (Proc.), BUSSIERE P. VACELET J., MIGER G., VERDENET P., RICHARD M.C., GIET S., MELET J., CERIGNAT N., JACOTEY F., CHEVALIER M., DRUET M.

Excusés : FRATER P. (Proc. à GINDRE), PAILLARD A.

Secrétaire séance : JACOTEY F.

Prochain conseil municipal : lundi 16 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

I] APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024 : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II] COMPTES-RENDUS DE DELEGATIONS :

Monsieur le Maire :

- Conseil communautaire du 14 novembre 2024 : Rapport annuel 2024 sur la situation en matière de développement durable, sur l'égalité femmes-hommes ; schéma de mutualisation des services, rapport d'orientations budgétaires 2025, choix du mode de gestion pour Dolexpo ; avenant au contrat de concession de travaux avec la SPL, convention d'autorisation en matière d'aide aux organismes de soutien à la création et/ou reprise d'entreprises ;
- Réunion Assainissement : bilan de l'année 2024, budget et tarifs assainissement pour 2025

Jocelyne VACELET :

Conseil d'école : Parents d'élèves élus : Mmes Fumez, Voelcker, Le Moigne, Morand, Chevalier, M. Coutrot.

Les 3 niveaux de maternelle seraient alors accueillis à Brevans, ce qui implique de supprimer le poste d'ATSEM créé en 2023. Il est donc important que les nouvelles inscriptions se fassent dès janvier. (Information à mettre dans le bulletin municipal).

Tous les travaux demandés par les enseignants ont été réalisés.

De nombreux projets sont en cours et à venir, notamment un séjour à Bellecin du 10 au 13 juin 2025 pour les CE-CM.

L'APE a versé une subvention de 1000€ par classe.

L'ALSH accueille en moyenne 12 enfants le matin, 45 enfants le midi et 20 enfants le soir avec une mise en place à l'essai, de 2 services sur le temps de restauration.

Remarque concernant la sécurité à la sortie de l'école : des parents se garent sur le trottoir, empêchant les enfants de traverser et de circuler en sécurité. Une réflexion sera menée pour trouver une solution.

Effectifs	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
2024-2025	7	13	8	9	3	7	12	7	66
Répartition actuelle	PS-MS à Brevans 20		GS-CP-CE1 à Brevans 20			CE2-CM à Brevans 26			
Prévisions 2025-2026	8	7	13	8	9	4	6	12	67
Répartition possible	28 PS-MS-GS à Brevans			17 CP-CE1 à Brevans		22 CE2-CM à Brevans			67

Patrice VERDENET : Syndicat des Eaux du 6 novembre 2024 : A la suite du décès de M. LANOY, un nouveau délégué doit être désigné. Question à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée générale ne sera pas valide et nécessitera l'organisation d'une AG extraordinaire.

Ordre du jour :

- **Validation rapport de l'année écoulée.** 831000 m3 prélevés (en légère baisse). La nappe du Doubs est très haute en cette fin d'année. 6931 abonnés +1,4%. Mise en place par l'Etat d'une redevance pollution domestique qui concernera tout le monde. Légère augmentation du prix de l'eau liée au tarif EDF. 16000 Euros d'impayés (soit 1,07%)
- **Travaux 2024** : Programme bientôt finalisé représente 410 000 euros de travaux. Pour 2025 RAS sur Brevans sauf si l'assainissement de la rue de la courbe est décidé. (A voir avec Grand Dole).
- **Captage de Brevans** : Prioritaire, les sources de pollution proviennent du Doubs mais ne sont pas alarmantes. (La pollution connue en 2022 ne s'est pas manifestée de nouveau et provenait d'une entreprise en amont qui a été identifiée et corrigée.
- **Modification mineure des statuts.**

A la suite de ce compte rendu, le maire a expliqué que pour ce qui concerne la rue de la courbe, les travaux d'assainissement ne se feraient que lorsque la commune entreprendrait les travaux d'enfouissement des réseaux secs et la reprise complète de la voirie, soit pas avant l'horizon 2026/2027.

III NOUVELLE CONVENTION FOURRIERE SPA : Délibération

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec la SPA pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière. Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2025. Une facturation annuelle sera calculée sur la base du dernier indice INSEE publié. Délibération votée à l'unanimité.

IV] INSTALLATION NOUVELLE CHAUDIERE GAZ SALLE POLYVALENTE : Demande de subvention :

Délibération

Le Maire propose, dans le projet de remplacement de l'ancienne chaudière fuel par une chaudière gaz pour la salle polyvalente, l'école et l'accueil de loisirs, de solliciter l'attribution de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 à hauteur de 30%, du département dans le cadre de l'Aide aux Territoires aux taux de 20% et de la communauté d'agglomération du Grand Dole au titre du fonds de concours au taux de 25%, montant après déduction des subventions faites par les autres financeurs). Le conseil municipal approuve le projet d'un montant de 22138 € HT, approuve le plan de financement, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, autorise le maire à signer tous documents liés à ce dossier. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

V] VOTE ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT : Délibération :

Prévue à l'ordre du jour et afin de mieux prendre en compte toutes les modifications budgétaires de fin d'année, à la demande de la trésorerie, cette question sera examinée lors du prochain conseil municipal.

VII] TARIFS MUNICIPAUX ANNEE 2025 : Délibération

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2025 comme suit :

- **CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM** : En cas d'abandon de concession au cimetière communal, il est décidé de :
 - Fixer une participation pour l'enlèvement de la pierre tombale de **100 €** pour les personnes connues abandonnant la concession, le reste étant à la charge de la commune.
 - Laisser libre choix aux concessionnaires de récupérer leur pierre tombale à leurs frais et ce, sans aucune participation de la commune.
 - En cas d'abandon de tombe sans descendant connu, les frais précités seront pris en charge par la commune.
 - **Concession trentenaire** : **150 EUROS**
 - **Concession columbarium** : les prix fixés comprennent la plaque en marbre.
 - 15 ans : 200 EUROS**
 - **Renouvellement concession columbarium** :
 - 15 ans : 100 EUROS**

Délibération votée à l'unanimité.

VIII] TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE ANNEE 2026 : Délibération

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la salle polyvalente Jean Ferrat pour l'année 2026 comme suit :

- participation pour la redevance d'ordures ménagères d'un montant de 15€ et récurage de la salle d'un montant de 15 € (compris dans les tarifs)
- caution de 1000 € pour la salle et le matériel
- caution de 50 € pour le ménage

Ces cautions seront encaissées en cas de dégradation et/ou si le ménage n'est pas satisfaisant à l'état des lieux de sortie.

*** Brevannais:**

- **Week-end** : **150 EUROS**
- **Location vaisselle** : **50 EUROS**

*** Extérieurs:**

- **Week-end** : **250 EUROS**
- **Location vaisselle** : **50 EUROS**

- Location salle polyvalente pour un après-midi uniquement pour les brevannais :

Prix : 60 EUROS Si location salle + vaisselle : **80 EUROS** tout compris

- **Location salle polyvalente pour une association extérieure à la commune – activité commerciale non autorisée :**
Week-end : 250 EUROS

- **Location de la salle polyvalente pour une association extérieure à la commune pour un après-midi uniquement – activité commerciale non autorisée :**

Prix : 150.00 EUROS

- **Location salle polyvalente sans la vaisselle aux personnes extérieures à la commune pour un après-midi seulement**
Prix : 100 EUROS

- **Location de la salle Juillet et Août :**

La salle sera louée uniquement pour les mariages de brevannais :

Prix : 150 EUROS

Location vaisselle : **50 €**

Sinon elle sera louée uniquement le dimanche :

Prix : 100 EUROS

Location vaisselle : **50 €**

- **Mise à disposition gratuite de la salle aux associations communales.** Ménage des locaux effectué par les associations (balayage et récurage).
- **Mise à disposition gratuite de la salle, à la famille d'un défunt domicilié sur la commune ou contribuable sur la commune, pour une réception organisée après les obsèques.** Ménage effectué par la famille.
- **Pas de location de salle à des mineurs**
- **Location salle polyvalente le 31 décembre** : Réservée uniquement aux associations communales et aux brevannais.

VIII] TARIFS DE LA VAISSELLE DE LA SALLE POLYVALENTE ANNEE 2025 : Délibération

Le conseil municipal vote les tarifs de remplacement de la vaisselle et du petit matériel à la salle polyvalente comme suit :

DESIGNATIONS	PRIX UNITAIRE
Assiette	2.00
Coupe mousseux	2.00
Verres	2.00
Couvert	2.00
Tasse à café	2.00
Plat ovale en Inox	15.00
Saladier inox	10.00
Saladier pyrex	10.00
Pot à eau	5.00
Corbeille à pain	5.00
Cuillères de service	
Louche	5.00
Plateau en bois	15.00
Panier lave-vaisselle	100.00
Tire-bouchon	5.00
Couteau à pain	5.00
Cintre	10.00
Allume gaz	10.00
Machine à café	120.00
Thermomètre	5.00

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

IX] SUBVENTIONS VERSEES AUX DIVERS ORGANISMES ANNEE 2025 : Délibération

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de verser une subvention de 50 EUROS aux associations et divers organismes cités ci-dessous pour l'année 2025 :

- Souvenir Français, APEL, Abrapa, Association des dons d'organes et de tissus, Bénévoles donneurs de sang, ANACR, Resto du cœur, A.F.M. (téléthon), PEP39, ADMR (service d'aide et d'accompagnement à domicile de Dole), Bleuets de France, Fondation du Patrimoine, La chorale qui sera présente à la cérémonie du bois des Ruppes à Brevans, La banque alimentaire, L'AICAF du Pays Dolois, Le club du 3^{ème} âge « Au Gai Logis ». Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

X] DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX DECORATIONS DE NOEL AU BENEFICE DU COMITE DES FETES : Délibération

Après avoir exposé la demande du comité des fêtes de solliciter une participation financière pour les peintures des décorations de Noël qui seront posées dans le village. Le maire propose de demander à cette association de fournir son bilan financier. Cette question sera de nouveau à l'ordre du jour du prochain conseil. Le Maire demandera à toutes les associations communales de fournir le bilan financier chaque année.

XI] TERRAINS EN INDIVISION ENTRE LES COMMUNES DE BAVERANS ET BREVANS : Achat des terrains par la commune de Baverans : délibération

Les parcelles cadastrées ZD1 (28 ares) et ZD24 (4.30 ares) sur Baverans sont en indivision avec la commune de Brevans. Le maire propose de rétrocéder ces parcelles à la commune de Baverans. la commune de Baverans accepte d'acheter ces terrains au prix de 2500 € l'hectare et de prendre en charge les frais notariés. Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier. Délibération votée à l'unanimité ;

XII] PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL ENTRE LE CENTRE DE GESTION ET LA MUTUELLE PREVOYANCE

: Convention de participation : le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance conclue entre le centre de gestion et la mutuelle prévoyance pour le personnel communal. Cette adhésion prend effet au 1^{er} janvier 2025. Le conseil municipal conserve le niveau de participation à 15 € par agent et par mois, et autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette adhésion. Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Courrier remerciements contribution au profit de l'Ukraine : le Directeur du centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères remercie le conseil municipal pour la contribution versée à l'action humanitaire de la France en Ukraine

Infiltration d'eau habitation 42 grande rue : des travaux d'étanchéité ont été réalisés en régie au niveau du trottoir bordant le 42 grande rue.

Gestion eaux pluviales rue du Parc : Les travaux qui avaient été prévus (implantation d'un puits perdu vers le N° 64 et renforcement du réseau au niveau du 17) ont été réalisés.

Travaux lavoir vers la passerelle : Ils sont programmés fin novembre.

Permis de construire structure fixe : le permis de construire pour l'abri convivialité est en cours d'élaboration par l'entreprise ORTELLI.

Soirée observation astronomique : un habitant de la commune, M. GOLDSZTEJN organise avec l'association AstroDole une découverte et observation du ciel le vendredi 22 novembre 2024 de 20h à 23h place de la Mare à Brevans. Cette soirée peut être annulée en cas de ciel trop nuageux.

Biéléthon : Le départ de cette manifestation organisée par l'association des bielles brevannaises dans le cadre du téléthon se fera samedi 30 novembre avec le rassemblement des participants entre 9h et 9h30. Les généreux donateurs pourront y apporter leur don. Un café / viennoiseries leur sera offert par la commune.

Marché de Noël : le comité des Fêtes et l'APE organisent un marché de Noël, place de la mairie, samedi 7 décembre 2024. La livraison du sapin est prévue le mercredi 27 novembre. Les illuminations des rues et la pose de guirlandes dans le sapin se feront les 4 et 5 décembre 2024 avec location d'une nacelle.

Colis de Noël : la distribution des colis et le goûter pour les personnes de plus de 75 ans auront lieu le lundi 16 décembre 2024 à 15h. Préparation de la salle à 14h.

Affouage : 5 affouagistes sont inscrits pour l'affouage. Il s'agit principalement de houpriers dans les parcelles 07 et 08.

Séance levée vers 21h30

Le secrétaire de séance,
Frédéric JACOTEY



Le Maire, Denis GINDRE

